

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
<b>Band:</b>	60 (2010)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	L'Etat-major général suisse et la menace militaire française entre 1871 et 1886 : un problème de renseignement : organisation, méthode de travail et culture politique
<b>Autor:</b>	Queloz, Dmitry
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-170024">https://doi.org/10.5169/seals-170024</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Etat-major général suisse et la menace militaire française entre 1871 et 1886

*Un problème de renseignement: organisation, méthode de travail et culture politique<sup>1</sup>*

Dimitry Queloz

## **Summary**

*After its defeat against Germany in 1870–1871, France built the fortification system of Séré de Rivières and developed its communication network in order to ensure its future defence. These developments were perceived as an important threat in Switzerland, not only by the military but also by politicians and the population. The General Staff saw it as a new strategic and operational possibility for the French army which enabled it to attack southern Germany through Switzerland in revenge for 1870–1871. This perception of the threat, however, did not correspond with reality as France had adopted a purely defensive strategy and policy. To explain this misinterpretation exclusively by the germanophile attitudes of many members of the military in the late 19th century is not satisfactory. Other reasons for this can be found in Military Intelligence. This service was beset by organizational, certain methodological problems and a lack of means. It was able to analyze the possibilities of the French army, but not its intentions.*

Au lendemain de la guerre de 1870–1871, la France, vaincue, bénéficia d'une vague de sympathie en Suisse durant près d'une décennie. Cepen-

1 Ce travail présente une partie des résultats obtenus dans le cadre d'un projet de recherche FNS réalisé à l'Université de Neuchâtel sous la direction de Monsieur le Professeur Philippe Henry et qui a pour thème l'Etat-major général suisse au cours de la période 1874–1906.

dant, la construction du système de fortifications Séré de Rivières, puis le développement des réseaux de communication, chemins de fer et routes, dans l'Est furent rapidement perçus comme une menace par l'Etat-major général et, quelques années plus tard, par les autorités civiles et la population. Les nouvelles possibilités stratégiques et opératives offertes à l'armée française étaient considérées comme le signe d'une préparation à la revanche contre le vainqueur de 1870 et comme celui d'une volonté offensive, avec l'emploi du territoire helvétique pour contourner l'aile gauche de l'armée allemande. La Suisse romande fut particulièrement touchée par cette crainte, d'autant que l'on prêtait à la France l'intention de réaliser une de ses vieilles ambitions, annexer Genève, et de remettre en cause le statut de neutralisation de la Haute-Savoie.

Cette image de la menace dessinée à l'Etat-major général suisse ne correspondait pas du tout à la réalité. En effet, la France avait adopté une politique et une stratégie strictement défensives, qu'elle ne modifia qu'à partir de la deuxième moitié des années 1880, avec l'arrivée du général Boulanger au ministère de la Guerre et, quelques années plus tard, l'alliance russe. Dès lors, il faut se demander quelles ont été les raisons de ce décalage et pourquoi l'Etat-major général suisse en vint à se tromper pareillement sur les intentions des dirigeants politiques et militaires français. Peut-on expliquer ce phénomène par la seule germanophilie qui toucha ultérieurement certains milieux en Suisse, la méfiance envers la France en constituant les premiers symptômes visibles? Nous pensons que non et que l'explication se situe au niveau du service de renseignement, de son organisation et de ses méthodes de travail.

## 1. La stratégie militaire française au lendemain de la défaite de 1870–1871

Après sa défaite retentissante au cours de la guerre contre la Prusse, la France a adopté une politique extérieure prudente, caractérisée par un état d'esprit défensif<sup>2</sup>. Cette politique a duré une quinzaine d'années, jusqu'en 1886, moment de l'arrivée du général Boulanger au ministère de la Guerre, et ce en dépit de l'esprit de revanche qui habitait certains milieux politiques et populaires, particulièrement à gauche. Cette attitude était dictée à la fois par les conséquences matérielles du désastre subi et par la politique systématique d'isolement diplomatique de la

2 Louis Claeys, *Delcassé*, Pamiers, 2001, pp. 41–53; Jean Doise, Maurice Vaïsse, *Diplomatie et outil militaire. Politique étrangère de la France. 1871–1969*, Paris, 1987, pp. 29–91; Raymond Poidevin, Jacques Bariéty, *Les relations franco-allemandes, 1815–1975*, Paris, 1977, pp. 91–143.

France mise en place par le chancelier allemand Bismarck. Elle était cependant également la conséquence du système institutionnel et des mœurs politiques de la Troisième République. Absorbés par les querelles de partis et de politique intérieure, les différents gouvernements de la France, qui souffraient par ailleurs d'instabilité chronique, étaient incapables de mettre en place une politique extérieure forte et cohérente.

Le seul domaine de la politique extérieure où la France adopta une attitude moins timide fut le domaine colonial. Dès 1881, un protectorat fut instauré sur la Tunisie. A partir de 1884, la conquête de l'Indochine souleva un grand enthousiasme. Ce retour progressif de la France sur la scène internationale en tant que grande puissance contribua toutefois à renforcer son isolement en Europe. En effet, l'Italie vit d'un très mauvais œil la mainmise française sur un territoire qu'elle convoitait. Cette rivalité la conduisit à rechercher une alliance avec l'Allemagne, alliance qui se matérialisa avec la signature de la Triplice en 1882. Quant à l'antagonisme avec l'Angleterre à propos de l'Egypte et d'autres territoires, elle empêcha tout accord entre les deux pays jusqu'au lendemain de la crise de Fachoda, en dépit de la politique d'entente prônée par Gambetta.

En matière militaire également, la France resta cantonnée à une stratégie purement défensive en raison de la nouvelle situation militaire et géostratégique internationale. La guerre de 1870–1871 venait de montrer que la France n'était plus la première puissance européenne et que l'Empire allemand allait, désormais, jouer ce rôle. La perte de l'Alsace-Moselle privait par ailleurs la France de ses meilleures bases offensives en direction de l'Allemagne. Enfin, l'armée française devait être reconstruite, matériellement et intellectuellement<sup>3</sup>. Si la première de ces reconstructions se fit relativement rapidement, la seconde fut infiniment plus compliquée et nécessita beaucoup plus de temps.

La sécurité de la France fut confiée à un vaste système de fortifications, érigé par le directeur du Génie, le général Séré de Rivières<sup>4</sup>. Par ailleurs, le réseau ferroviaire de l'Est fut développé pour favoriser les transports stratégiques de l'armée française et permettre une concentration rapide en cas de nouvelle guerre contre l'Allemagne. Dès 1872, Séré de Rivières, à la tête d'un comité, planifia la construction de fortifications dont les éléments principaux se composaient de trois barrières fortifiées situées entre la Scarpe et Maubeuge, entre Verdun et Toul et entre Epinal et Belfort. Dans cette dernière région, les fortifications furent prolon-

3 Dmitry Queloz, *De la manœuvre napoléonienne à l'offensive à outrance. La tactique générale de l'armée française, 1871–1914*, Paris, Economica, 2009, pp. 41–79.

4 Eugène Carriès, *Le danger allemand (1866–1945)*, Paris, 1952, pp. 97–99; Jean Doise, Maurice Vaïsse, *op. cit.*, pp. 41–50.

gées vers le Sud jusqu'à la frontière de la Suisse, de manière à obliger un envahisseur à pénétrer si profondément sur son territoire qu'elle serait contrainte de prendre les armes. Pour Séré de Rivières, la nécessité de protéger les frontières communes avec la Suisse découlait du fait que sa neutralité ne constituait aucune garantie de sécurité pour la France<sup>5</sup>. Dans ses réflexions à propos des attaques qui pourraient être menées à travers la chaîne du Jura, il écrivait:

«On ne saurait s'arrêter un moment à la pensée que la Confédération suisse pût se décider à faire respecter par la force des armes sa neutralité. Tout au plus se bornerait-elle à protester [...] elle est fatidiquement désignée par sa situation géographique pour servir de base aux opérations combinées dans le cadre d'une coalition contre la France.»

Cette déclaration montre que Séré de Rivières avait une confiance limitée dans la volonté et les capacités de la Suisse à défendre sa neutralité. S'il avait tort en ce qui concerne les intentions helvétiques, il avait des raisons de douter des qualités de l'armée suisse. La mobilisation de 1870–1871 avait montré toutes les faiblesses de cette dernière<sup>6</sup>. Celles-ci avaient été mises en exergue par le général Herzog dans ses rapports et elles étaient largement connues dans le public et à l'étranger<sup>7</sup>. Elles persisteront d'ailleurs encore plusieurs années, en dépit de la réforme militaire de 1874.

Dès 1875, les barrières fortifiées du Nord-Est furent intégrées dans la stratégie française<sup>8</sup>. Celle-ci resta purement défensive jusqu'au début des années 1890. Ce ne fut qu'avec le rapprochement russe, au lendemain de l'affaire Boulanger et de la crise bulgare de l'automne 1887, que l'idée d'offensive commença à apparaître dans les plans de l'Etat-major. Il fallut cependant attendre la conclusion d'une alliance formelle avec la Russie pour que l'armée française envisage une offensive immédiate contre l'Allemagne. Le premier plan adoptant ce scénario stratégique

5 Martin Barros, «Quand la France surveillait les cols suisses (1815–1914)», *Revue historique des armées*, 243/2006, pp. 65–70.

6 Colonel-divisionnaire Galiffe, *L'occupation des frontières par les troupes suisses en 1870–1871*, Lausanne/Genève, 1917; Hans Herzog, *Rapport sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870*, Berne, 1870; *Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871*, Berne, 1871; Paul E. Martin, *Histoire militaire de la Suisse. 12<sup>e</sup> cahier, 3<sup>e</sup> partie : 1815–1915. Du Congrès de Vienne à la guerre mondiale*, Berne, 1921, pp. 89–102.

7 L'attaché militaire français à Berne, le major Patry, rapporte le commentaire d'un major allemand, professeur de tactique à la *Kriegssakademie* de Berlin, ayant assisté aux manœuvres de la 3<sup>e</sup> Division en 1880: «Je ne suis pas fâché de partir demain, car si je restais un peu plus longtemps, j'oublierais tout ce que je sais.» Dmitry Queloz, *Les attachés militaires français à Berne et les grandes manœuvres de l'armée suisse (1874–1911)*, Berne, 2006, p. 140.

8 A. Marchand, *Plans de concentration de 1871 à 1914*, Paris, 1926, pp. 1–127.

fut le plan XII, mis au point en 1892. Il prévoyait que cette offensive aurait lieu en Lorraine. Soulignons par ailleurs que, jusqu'en 1886, l'Etat-major français fut incapable de mettre au point un plan de concentration complet, avec tous les documents nécessaires à sa réalisation. Les raisons de cette incapacité doivent être vues dans la faiblesse structurelle, intellectuelle et méthodologique de l'institution<sup>9</sup>.

Les plans de concentration de l'armée française montrent que le haut commandement avait une attitude plus confiante que le directeur du Génie envers la Suisse, sa volonté et ses capacités à défendre sa neutralité<sup>10</sup>. Jusqu'à la fin des années 1880, les dispositifs français ne présentaient aucune menace directe et immédiate pour la Suisse. L'armée française était en effet divisée en deux masses séparées. La première, regroupant le gros des effectifs, devait faire face à l'offensive allemande dans le Nord-Est de la France. La seconde avait pour mission de défendre les Alpes en cas d'attaque italienne. Par ailleurs, aucune mesure ne fut prise par l'Etat-major français en vue de défendre la frontière franco-suisse le long du Jura. Le Conseil Supérieur de la Guerre considérait que le territoire helvétique ne serait pas violé et que les troupes allemandes qui participeraient, le cas échéant, à cette opération, arriveraient trop tard pour la bataille décisive qui se déroulerait, pensait-on, entre Thionville et Epinal.

Le système fortifié français comprenait également des constructions dans les Alpes. Séré de Rivières fut ici confronté à la délicate question de la neutralisation de la Haute-Savoie<sup>11</sup>. Le directeur du Génie s'inquiétait du vide créé par le respect de cette clause dans le cadre d'une guerre qui opposerait la France à une coalition italo-allemande<sup>12</sup>. Selon lui, en passant par la Suisse, les troupes italiennes auraient la possibilité de s'engouffrer dans une zone dépourvue de défense, en passant par les cols de Morgins, de Balme et de la Forclaz, ce qui leur permettrait de déboucher dans les vallées de la Dranse, de l'Arve et de l'Arly conduisant directement à la vallée inférieure du Rhône. Pour contrer cette menace, Séré de Rivières préconisait de défendre la région au moyen de troupes de campagne. Ces dernières devaient être engagées, avant même le

9 Dmitry Queloz, *De la manœuvre napoléonienne à l'offensive à outrance*, op. cit., pp. 41–50.

10 SHD/T, 1 M 2336, d. 1, Note relative à la violation éventuelle de la neutralité suisse et à l'attaque du Jura par des forces combinées italiennes et allemandes, 1<sup>er</sup> août 1889; 1 N 4, Procès-verbaux du Conseil supérieur de la guerre, 7 janvier 1889 – 6 janvier 1890, Séances du 5 août et du 2 septembre 1889; 1 N 1737, Etude sur les Plans I à XVII. Leur souplesse. L'arrangement des réserves (1874–1914); Historique du Plan.

11 Henri Ortholan, «La neutralité de la Savoie. La France face à l'axe stratégique Allemagne–Italie», *Revue historique des armées*, 243/2006, pp. 59–61.

12 SHD/T, 1 M 2335, d. 4, Note sur la défense de la Haute-Savoie, 26 octobre 1877.

déclenchement des hostilités, dans les vallées alpines menacées, les remonter et prendre des positions défensives en territoire suisse. Ces modalités d'engagement étaient, bien sûr, contraires au statut de neutralité de la Haute-Savoie et de la Suisse. Cependant, comme pour la défense de la frontière jurassienne, Séré de Rivières ne parvint pas à faire accepter ses intentions<sup>13</sup>. Le chef d'Etat-major, le général de Miribel, les critiqua vivement. Quant au ministère de la Guerre, il considérait que l'article 2 du traité de 1860 ne laissait aucun doute quant à la validité de la clause de neutralisation de la Haute-Savoie. Il rejeta donc catégoriquement les propositions du directeur du Génie.

Bien que la France eût décidé de respecter la neutralité de la Haute-Savoie, la réalisation du programme de fortifications des Alpes fit naître des inquiétudes en Suisse. En 1883, des bruits coururent à propos d'un projet de fortifications au Mont-Vuache situé à moins de 25 kilomètres de Genève<sup>14</sup>. Ces bruits semblaient confirmés par la réalisation d'une route et d'une tour d'observation en bois. De plus, ces événements se produisirent dans le cadre d'un contexte tout à fait nouveau. En effet, des manœuvres de l'armée française eurent lieu en Haute-Savoie la même année, tandis que diverses publications cherchaient à prouver que la neutralisation de cette région n'existant plus et que la France avait le droit d'y ériger des fortifications. Parmi ces écrits, les plus remarqués furent ceux d'un anonyme, ceux d'un sénateur de la Savoie, Louis-François Chaumontel, et ceux d'un érudit local, l'abbé Ducis<sup>15</sup>.

Il est difficile de dire jusqu'à quel point ces bruits étaient infondés. En décembre, le ministre des Affaires étrangères français, Jules Ferry, donna par écrit son assurance à la Suisse que la France ne désirait pas construire de nouvelles fortifications en Haute-Savoie et qu'elle respectait la neutralisation de ce territoire. Il précisa, par ailleurs, que ce dernier n'était pas compris dans le plan de concentration français. Toutefois, il est possible que le Génie français ait eu des intentions contraires à celles du gouvernement et du haut commandement, comme cela était déjà arrivé par le passé. De plus, la garantie donnée par la France n'était due

13 SHD/T, 1 M 2335, d. 4, Travail de M. le capitaine Roisin. Observations sur les conclusions du mémoire de M. le général Séré de Rivières «Occupation de la position de St-Maurice», octobre 1877.

14 Adolf Lacher, *Die Schweiz und Frankreich vor dem Ersten Weltkrieg. Diplomatische und politische Beziehungen im Zeichen des deutsch-französischen Gegensatzes 1883–1914*, Bâle/Stuttgart, 1967, pp. 207–224.

15 [Anonyme], *Observations sur la prétendue neutralité de la Haute-Savoie*, Paris, 1881; Louis-François Chaumontel, «Note sur la prétendue neutralité de la Savoie du Nord», in: Jules Philippe, *Mont-Blanc ou Simplon?*, Paris, 1880; Abbé Ducis, *Occupation, neutralité militaire et annexion de la Savoie*, Paris, 1877.

qu'à la personne de Jule Ferry<sup>16</sup>. En effet, le chef des contentieux du ministère des Affaires étrangères ne partageait pas la position de son ministre et il fit tout son possible pour modifier sa réponse.

## **2. La perception de la politique extérieure et de la stratégie françaises par l'Etat-major général suisse**

Comme nous venons de l'exposer, il n'y eut, au cours des quinze années qui suivirent la guerre de 1870–1871, aucune menace politique ou militaire réelle et sérieuse de la part de la France à l'encontre de la Suisse. Seul le cas de la Savoie neutralisée pourrait être envisagé, dans un certain sens, comme une exception. Il y eut bien, dans les réflexions stratégiques du général Séré de Rivières, des intentions contraires au statut de neutralité de cette région. Quant à l'affaire du Mont-Vuache, elle pouvait légitimement être interprétée au moment des faits comme une réelle menace. Celle-ci ne doit toutefois pas être surestimée. Les constructions n'avaient, en réalité, qu'une valeur militaire faible et ne constituaient pas forcément le prélude à des réalisations d'une plus grande ampleur, comme le garantit le ministre des Affaires étrangères français. Quant aux manœuvres qui eurent lieu, elles ne paraissent, en définitive, pas avoir été fondamentalement contraires au statut de neutralisation puisque ce point finit par être supprimé, faute d'une argumentation solide, de la lettre de protestation adressée à la France<sup>17</sup>. Cette volonté de respecter la neutralité et l'intégrité territoriale helvétique fut d'ailleurs confirmée en 1889 au ministre suisse à Paris, Charles Lardy, par le général Haillot<sup>18</sup>. Durant les six années durant lesquelles ce dernier fut chargé de la préparation des plans d'opérations à l'Etat-major français et depuis les deux années où il était à la tête de cette institution, aucune violation du territoire suisse ne fut envisagée.

Cette absence de menace française ne représenta pas la réalité pour beaucoup de nos compatriotes de l'époque. Nombre de contemporains eurent, en effet, une interprétation totalement différente des événements. L'Etat-major général suisse ne fut pas seul à percevoir la France

16 AF, E 2300#1000/716, Bd. 334, Lardy à Droz, 3 avril 1890; Bd. 391, Carlin au DPF, 10 janvier 1896.

17 Le chef de l'Etat-major général, Alphons Pfyffer, qui avait été chargé d'établir un rapport pour le Conseil fédéral, s'appuyaît sur l'article 5 des accords de Turin de 1816 et sur l'accord de St-Julien de 1603. Ce dernier interdisait la construction de fortification et le rassemblement de troupes dans un rayon de moins de quatre heures de marche autour de Genève. L'accord de St-Julien avait été annulé par un autre accord en 1754, ce qui rendait caduc une partie de l'argumentation de Pfyffer.

18 Adolf Lacher, *op. cit.*, p. 14.

en tant que menace de premier ordre pour la Suisse. De nombreux autres milieux, politiques, militaires ou civils, eurent une vision identique à celle de cette institution. Notons toutefois que les militaires furent les premiers à faire part de leurs craintes et que les politiciens ne se préoccupèrent de cette question que quelques années plus tard. Quelques rares exceptions, parmi lesquelles il faut citer le colonel Ferdinand Lecomte, rédacteur de la *Revue militaire suisse* et commandant de la 2<sup>e</sup> Division, ainsi que le colonel Heinrich Wieland, instructeur d'infanterie du VIII<sup>e</sup> Arrondissement et rédacteur de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, exprimèrent publiquement un avis divergent<sup>19</sup>. Dans les conceptions des adeptes de la vision menaçante de la France, conceptions qui n'étaient par ailleurs pas unanimes, cette menace revêtait un triple aspect. Elle était dirigée à la fois contre la neutralité territoriale de la Suisse, contre le statut de neutralisation de la Haute-Savoie et, pour certains, contre l'intégrité du territoire helvétique, car ils pensaient que la France n'hésiterait pas à réaliser une de ses anciennes ambitions en s'emparant de Genève à la première occasion.

L'Etat-major général suisse s'est préoccupé de la menace militaire potentielle représentée par la France dès 1872<sup>20</sup>. Les premières analyses étaient avant tout des études de géographie militaire et elles s'intéressaient au secteur de la frontière compris entre le Jura bernois et Genève, la Haute-Savoie en étant exclue<sup>21</sup>. On n'y trouve aucune réflexion de géostratégie ou de politique internationale concernant les relations franco-allemandes. De plus, ni le problème des fortifications françaises, qui en était alors au stade de la réflexion au sein de la commission dirigée par Séré de Rivières, ni celui de la neutralité de la Haute-Savoie n'y étaient abordés. Ainsi, dans la première partie de son rapport de 1874 consacré au territoire français jouxtant la frontière, le lieutenant-colonel Victor Burnier ne traitait que des questions de lignes de communications et de ressources. Il concluait, en raison de l'état du réseau français des voies de communication, que seules deux lignes d'opérations principales pourraient être employées par l'armée française pour pénétrer en Suisse: la ligne Mouchard – Pontarlier – Jougne et la ligne Ambérieu – Bellegarde – Genève.

19 Dmitry Queloz, «Lecomte, la menace militaire française et la fortification nationale aux alentours de 1880», in: *Ferdinand Lecomte (1826–1899). Journaliste, officier et grand commis de l'Etat. Actes du colloque du 1<sup>er</sup> décembre 2007*, Pully, Cercle démocratique Lausanne, Centre d'histoire et de prospective militaires, 2008, pp. 95–108.

20 AF, E 27/11639, Reconnaissance de la frontière occidentale par col Burnier, lt-col Montmollin, cap Emery, cap Colombi, 1872.

21 AF, E 27/11639, Band 1, Reconnaissance de la frontière occidentale. I. Partie (territoire français). 1874; 11641, West-Grenze. Berner-Jura.1875; 11642, Reconnaissance de la frontière occidentale. Chemins de fer. 1875.

Dès 1876 toutefois, l'Etat-major général étudia avec soin les premières réalisations en matière de fortification et en suivit avec attention le développement<sup>22</sup>. L'appréciation du danger réel représenté par ces fortifications fut diverse. D'un côté, les officiers envoyés en mission considéraient que les forts construits dans la chaîne du Lomont avaient un caractère offensif à l'encontre de la Suisse. A l'opposé, le chef de l'Etat-major général, Hermann Siegfried, ne pensait pas que le Lomont constituât une réelle base offensive. Selon lui, les nouvelles fortifications avaient pour vocation de servir de base défensive et elles étaient destinées à contrer une action allemande à travers la Suisse. Pour Siegfried, les capacités offensives françaises étaient ailleurs. Elles se situaient dans les grandes places fortifiées de Belfort, Besançon, Lyon et Grenoble, ainsi que dans la possession de la Savoie.

En dépit de la justesse de son analyse, Siegfried n'arrivait cependant pas à accepter l'idée que les fortifications du Lomont fussent purement défensives et il préférait envisager toutes les éventualités. Ses craintes, et celles de l'Etat-major général, se renforçaient quelques années plus tard avec le développement du réseau ferroviaire français dans les départements voisins de la frontière<sup>23</sup>. Les lignes que la France projetait de construire avaient une importance stratégique fondamentale. Cette importance était d'ailleurs ouvertement reconnue par les autorités politiques et militaires françaises et elle avait été le moteur des décisions prises. Reliant Lyon, Montbéliard et Belfort, les nouvelles lignes ferroviaires rendaient la frontière helvétique très vulnérable. Siegfried insistait sur la conjugaison des possibilités militaires offertes par le double réseau des fortifications et des voies de chemin de fer. Non seulement l'armée française barrait tous les débouchés en provenance de la Suisse, mais, en plus, elle allait disposer de capacités de concentration particulièrement importantes, estimées à un corps d'armée en deux jours sur chaque débouché.

A la fin des années 1870, les études de l'Etat-major général devinrent plus précises quant à la représentation de la menace française. Un rapport de Siegfried, datant probablement de l'année 1879, montre les deux grandes craintes du chef de l'institution<sup>24</sup>. Il était tout d'abord convaincu

22 AF, E 27/11644, Oberst Siegfried: Bericht über die Rekognoszierung von frz. Befestigungen an der schweiz. Grenze, 14. 8. 1876; 11645, Bericht über die französischen Befestigungen des Lomont, 1877.

23 AF, E 27/11647, Oberst Siegfried, Bericht über die Eisenbahnprojekte in den benachbarten französischen Departementen, 1879.

24 Le rapport original semble perdu, mais le colonel Burnier en cite un extrait dans un rapport de 1880 sur le front Ouest. AF, E 27/17263, Oberst Burnier, Fortifications du front Ouest, 1880.

que la France disposait de plans pour s'emparer de Genève, vieille ambition de la politique d'expansion française, et que ces plans seraient mis à exécution à la première occasion favorable. Ensuite, il voyait dans le double développement des fortifications et des voies de chemins de fer un danger pour la liberté d'action politique et stratégique de la Suisse. Selon lui, ces deux moyens exerçaient une pression destinée à contraindre cette dernière à maintenir sa neutralité en cas de conflit. Par ailleurs, un élément nouveau apparaît dans les analyses de situation: la remise en cause par la France du statut de neutralité de la Haute-Savoie. Cette dernière apparaissait clairement, comme nous l'avons vu, dans un certain nombre d'ouvrages publiés à cette époque. Ainsi ressurgit, surtout en Suisse romande, l'ancienne peur de l'expansionnisme français, qui avait bouleversé l'équilibre géopolitique européen depuis la Révolution française.

A la même époque, l'Etat-major général commença à formuler diverses hypothèses concrètes, à l'échelon tant stratégique qu'opératif, concernant la menace française. Il ne nous est pas possible de présenter ici tous les différents scénarios envisagés, dont certains étaient en relation avec le vaste débat qui avait lieu à propos de la fortification nationale. Nous nous limiterons à parler des idées de Pfyffer, chef de l'Etat-major général entre 1882 et 1890, et de celles du Neuchâtelois David Perret. Ce dernier a été une des chevilles ouvrières de l'Etat-major général en matière d'analyse de la menace militaire française. Il a, en outre, publié, de manière anonyme, en 1880, un petit ouvrage sur la question, diffusant ainsi ses idées au sein du public<sup>25</sup>. Ses écrits sont parmi les plus documentés et les mieux argumentés qui aient été réalisés à l'Etat-major général.

Au début des années 1880, Pfyffer considérait que la menace principale provenait de la France<sup>26</sup>. Dans son rapport pour la deuxième Commission des fortifications, il accordait une attention particulière au front Ouest en le traitant en premier et en lui consacrant plus de vingt pages, alors que le front Nord est traité en moins de quinze, les deux autres fronts occupant environ cinq pages chacun. Cette opinion était largement répandue au sein de l'Etat-major général, et ce depuis le milieu des années 1870. Par ailleurs, un autre signe montre l'importance du front

25 [David Perret], *La neutralité suisse et les nouveaux forts français par un officier d'état-major*, Neuchâtel/Genève, 1880.

26 Alfred Ernst, *Die Konzeption der Schweizerischen Landesverteidigung 1815 bis 1966*, Frauenfeld/Stuttgart, 1971, pp. 61–62; Adolf Lacher, *op. cit.*, p. 11; Hans Rapold, *Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert*, Frauenfeld, 1951, pp. 137–142; AF, E 27/17249, Band 1, 1. Bericht der 2. Landesbefestigungskom. vom 29. 12. 1882, 2. Originalprotokolle, 3. Pläne.

Ouest. Les membres les plus éminents de l'institution, notamment Hermann Siegfried, Victor Burnier et Arnold Keller, ont étudié avec soin la réalisation des nouvelles fortifications et le développement du réseau de chemin de fer français.

En cas de conflit franco-allemand, Pfyffer pensait que la menace proviendrait avant tout de la France, ou de l'Italie si cette dernière prenait également part aux hostilités, même si c'était l'Allemagne qui retirerait le plus grand avantage stratégique de la violation de la neutralité helvétique. Cette position est plutôt surprenante, comme l'a si justement souligné Alfred Ernst. Elle montre en tout cas que Pfyffer avait une confiance bien plus grande dans la volonté allemande de respecter la neutralité suisse que dans la volonté française. Peut-être pensait-il aussi que l'armée française, consciente des avantages que l'Allemagne retirerait d'une occupation du territoire helvétique, engagerait ses forces dans une action préventive?

Pfyffer envisageait deux cas de figure en cas d'attaque française: une invasion du territoire<sup>27</sup> ou une simple traversée dans le but de contourner les défenses allemandes pour pénétrer dans le Sud de l'Allemagne<sup>28</sup>. Il pensait que la pénétration des troupes françaises en territoire helvétique pourrait avoir lieu selon quatre lignes d'opération possibles. La première d'entre elles était double, à travers le Jura bernois et le Jura neuchâtelois en direction de Bâle, Soleure ou Bienne. C'était la voie de pénétration la plus courte pour prendre de flanc l'aile gauche du dispositif allemand. La deuxième ligne d'invasion était double également. Elle partait de Pontarlier ou de Morteau, franchissait le Jura neuchâtelois *via* la ville de Neuchâtel et se prolongeait ensuite en direction de Berne. C'était la ligne

27 Dans cette première hypothèse, pour laquelle il estimait que la France engagerait entre 100 000 et 200 000 hommes, Pfyffer reprenait les conceptions défensives exprimées précédemment par Hans Conrad Finsler, colonel quartier-maître de l'armée fédérale entre 1804 et 1829, et Hans Wieland, adjoint du Département militaire fédéral et directeur de l'instruction de l'Infanterie entre 1858 et 1864. Le gros de l'armée suisse marcherait contre l'armée française sous la double protection des détachements de frontière et de la fortification de la région de Jolimont, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel. Si l'armée devait battre en retraite, Pfyffer prévoyait d'engager 80 000 hommes sur des positions de barrage situées sur le Plateau et la Reuss et le reste, soit 70 000 hommes, dans les Alpes. Il considérait que, de la sorte, il serait possible d'attaquer les flancs et les lignes de communication de l'armée française.

28 Dans ce second cas de figure, Pfyffer s'attendait à devoir combattre des forces supérieures, de l'ordre de 300 000 hommes. Le rapport des forces devenant par trop défavorable pour l'armée suisse, il voulait éviter une bataille décisive en plaine. Le retrait prévu ne se ferait pas en direction de la Reuss, mais en direction de la position des Alpes. Pfyffer ferait entrer en ligne de compte des considérations d'ordre politique. Il craignait qu'un repli en direction de la Reuss ne conduise à une subordination à l'armée allemande. Une retraite dans les Alpes constituait, selon lui, une garantie pour le maintien de l'indépendance de la Suisse.

du plus court chemin depuis la France jusqu'à la capitale helvétique. La troisième avait pour point d'entrée le canton de Genève. Elle offrait l'avantage de pouvoir diriger les troupes françaises au Nord de la ligne de l'Aar en suivant le pied du Jura ou de menacer directement Fribourg puis Berne par ce que les contemporains nommaient la «trouée d'Echallens». Enfin, Pfyffer envisageait les diverses lignes d'opération à partir de la Savoie en direction de la vallée du Rhône.

Ce dernier cas était particulier, car il entraînait également en ligne de compte dans l'hypothèse d'une guerre entre la France et l'Italie. La possession de la vallée du Rhône permettrait en effet à la France de disposer de nouvelles lignes d'opérations en direction de l'Italie<sup>29</sup>. Si l'on s'en tient strictement au cas d'une guerre franco-suisse, Pfyffer envisageait trois lignes d'invasion possibles pour la France:

- Chamonix – Tête Noire – Martigny;
- Annemasse – Thonon – Monthey;
- Bellegarde – Annemasse.

Ces trois lignes d'opérations étaient reliées entre elles par des voies de chemin de fer, ce qui leur conférait une grande souplesse d'emploi. Cela était d'autant plus vrai que la gare d'Annemasse possédait des installations ferroviaires particulièrement importantes. Pfyffer soulignait notamment la présence d'un hangar pouvant accueillir 50 à 60 locomotives.

Le Neuchâtelois David Perret, de son côté, basait sa réflexion sur le changement de situation géostratégique découlant de l'annexion de l'Alsace – Moselle par l'Allemagne<sup>30</sup>. Il en arrivait également à la conclusion que la France constituait la menace principale pour la Suisse. Toutefois, il ne partageait pas l'idée de Pfyffer selon laquelle l'Allemagne serait le plus grand bénéficiaire d'une violation de la neutralité helvétique. Son raisonnement reposait sur le fait que la France ne possédait plus ses points de passage traditionnels du Rhin et qu'elle était privée de ses voies d'invasion habituelles de l'Allemagne. La construction de nouvelles routes et lignes de chemin de fer<sup>31</sup>, ainsi que la cons-

29 AF, E 27/11661, Pfyffer, Aufsätze betr. Positionartillerie, Landsturm, St. Bernhart-Strasse, St. Bernhart-Bahn; Colombi (lt-col), Aufsatz über die Centovallibahn, 1886–1888.

30 [David Perret], *op. cit.*; AF, E 27/11653, Maj Perret, Bericht über die Forts des Rousses, du Risoux, de la Faucille, Route de la Faucille, Fort de l'Ecluse et Mont Vuache, Savoie, 1884; 11782, Etude sur la question de Savoie par major David Perret, 1884.

31 Perret précisait que 6 nouvelles lignes de chemin de fer avaient été construites, sans compter les routes. Ainsi, la frontière suisse était désormais traversée par 15 routes de première classe, tandis que 9 voies ferrées y aboutissaient. Ces dernières partaient des 2 grandes lignes ferroviaires Belfort – Grenoble et Dijon – Grenoble.

truction de fortifications sur la frontière franco-suisse offraient de nouvelles possibilités stratégiques particulièrement intéressantes à la France<sup>32</sup>. Possédant désormais de nombreux points d'appui offensifs et des voies de communications en suffisance, cette dernière pouvait mener facilement des opérations militaires d'envergure en Suisse dans le but d'attaquer de flanc l'aile gauche du dispositif allemand par un franchissement du Rhin en amont de Bâle. Perret voyait dans cette nouvelle situation une menace particulièrement grave pour la Suisse, d'autant qu'il percevait le changement dans le discours français en ce qui concernait la neutralité savoyarde. Il pensait que cette nouvelle attitude ne se limitait pas au statut de la Haute-Savoie et qu'elle entraînait également un changement par rapport à la neutralité de la Suisse. Il était, dès lors, convaincu que la France n'avait plus d'intérêt à la neutralité suisse et qu'elle n'hésiterait pas, le cas échéant, à mener rapidement un coup de main pour s'emparer de l'arc jurassien et de ses passages en direction du Plateau suisse.

Dans son étude du début de l'année 1884, Perret prévoyait, pour la France, la possibilité de déployer 6 corps d'armée dans le Nord-Est, 6 autres dans la région de Belfort et, enfin, d'engager les 6 derniers en Suisse. Un tel dispositif permettrait de concentrer les forces contre l'Allemagne, tout en obligeant cette dernière à disperser les siennes. De plus, une intervention allemande en Suisse serait risquée, car les troupes engagées seraient menacées à la fois par les forces françaises de la région de Belfort et par celles présentes en Suisse. En raison de l'emplacement des troupes françaises en temps de paix et des excellentes possibilités de transports par voie de chemin de fer, Perret envisageait une action française très rapide contre la Suisse. Dès le lendemain de sa mobilisation, l'armée française serait, selon lui, en mesure d'occuper le Jura neuchâtelois avec 1 division, le Jura vaudois avec 1 division également et Genève avec 2 divisions. Au quatrième jour, elle disposerait de 2 divisions dans le Jura neuchâtelois, de 3 divisions sur la Venoge, de 3 divisions en marche sur les deux rives du Léman et d'1 division dans le Valais.

La réflexion de Perret ne se limitait pas au seul cas d'une guerre franco-allemande, même si c'était cette hypothèse qui retenait le plus son attention dans son ouvrage de 1880. Déjà à ce moment, il voyait dans la nouvelle situation géostratégique une menace importante pour l'Italie également. Il considérait que la remise en cause du statut de neutralité

32 Perret rejettait l'idée d'une invasion de l'Allemagne par la Belgique. Selon lui, une telle offensive conduirait à une dispersion des forces françaises qui seraient obligées de couvrir à la fois les fortifications belges et les fortifications allemandes.

de la Haute-Savoie avait, de la part de la France, un but stratégique offensif. Partant de cette région, l'armée française aurait la possibilité de s'emparer de Genève et de la vallée du Rhône, puis de contourner les défenses alpines italiennes en franchissant le Simplon. Après la signature de la Triplice en 1882 et la découverte des activités de l'armée française en Haute-Savoie, Perret concentra encore davantage son attention sur le front Sud-Ouest de la Suisse. Les études de 1884 montrent que ce secteur et la Haute-Savoie avaient acquis, dans la pensée de Perret, une importance stratégique encore plus grande que quatre années auparavant, et ce quel que fut le scénario envisagé, guerre franco-italienne, guerre franco-allemande ou guerre entre la France et la Triplice. Pour Perret, si la Haute-Savoie était occupée militairement par la France, la Suisse ne pourrait défendre ni Genève, ni le Valais. De plus, la ligne de défense helvétique des trois lacs – Neuchâtel, Morat et Biel – serait tournée, celle de l'Aar menacée et la route du St-Gothard ouverte.

### **3. Le Service de renseignements à l'Etat-major général**

La différence entre la réalité des intentions françaises et la perception qu'en eut l'Etat-major général suisse montre l'existence d'un problème fondamental au sein du service de renseignements de cette institution. Ce problème comprend deux aspects. Le premier a trait à l'organisation du service de renseignements. Le second se rapporte à ses méthodes de travail.

#### *3.1. L'organisation du service de renseignements à l'Etat-major général*

L'Etat-major général suisse ne disposa, pour la première fois de son histoire, d'une structure permanente, en temps de paix, qu'avec la loi du 13 novembre 1865, qui créa le Bureau d'état-major<sup>33</sup>. Ce ne fut toutefois qu'avec la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874 que ce Bureau connut une véritable organisation. Sa situation était cependant encore précaire. Il n'occupait en effet qu'une position hiérarchiquement inférieure par rapport aux principales autres subdivisions administratives du Département militaire fédéral. Dans l'organigramme, le Bureau d'état-major n'apparaissait qu'en cinquième position, après les quatre

<sup>33</sup> Viktor Hofer, *Der Schweizerische Generalstab / L'Etat-major général suisse. Entstehung und Entwicklung einer interdisziplinären Institution (1848-1874)*. Band II: *Die Zeit des Weiterausbaus*, Bâle / Francfort-sur-le-Main, 1983, pp. 16–45; Paul E. Martin, *op. cit.*, pp. 84–111; Hans Senn, *Die Entwicklung der Führungsstruktur im Eidgenössischen Militärdepartement*, Frauenfeld/Stuttgart, 1982, pp. 21–34; Loi sur l'organisation militaire, 13 novembre 1874, art. 58, 70–75, 97–100 et 247–250.

armes (Infanterie, Cavalerie, Artillerie et Génie), et il n'avait pas le rang de division administrative qu'il n'acquerra qu'en 1901. Son chef ne possédait par ailleurs pas un grade supérieur à celui des chefs de l'administration ou des commandants des grandes unités et n'était qu'un *primus inter pares*.

L'organisation interne du Bureau d'état-major et la définition précise de ses tâches posèrent de nombreuses difficultés non seulement en raison du manque de moyens, tant en personnel qu'en moyens matériels, mais aussi parce que cette organisation devait tenir compte de l'organisation de l'Etat-major de l'armée, organe de temps de mobilisation générale, qui devait être créé<sup>34</sup>. Un premier règlement entra en vigueur le 20 février 1875. A l'origine simple instruction à caractère provisoire, ce texte constitua toutefois le seul document officiel définissant l'organisation de l'institution jusqu'en octobre 1890. Le Bureau d'état-major se divisait en deux sections principales: la section topographique et la section de l'état-major général. Cette dernière comprenait, elle-même, trois subdivisions: la section tactique, la section géographique ou technique et la section des chemins de fer. Très rapidement, cette structure fut modifiée, par l'ajout d'une quatrième subdivision: le bureau du commandant<sup>35</sup>. Cette organisation resta en vigueur jusqu'à la fin des années 1880. A la tête des différentes sections se trouvaient des officiers qui étaient des fonctionnaires occupant leurs fonctions de manière permanente. En revanche, leurs subordonnés étaient des officiers du corps d'état-major effectuant annuellement des périodes de service de quelques semaines, par roulement<sup>36</sup>.

En ce qui concerne plus particulièrement le service de renseignements, la mission du Bureau d'état-major découlait de l'article 75 de la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874, qui lui attribuait cette tâche de manière indirecte et sommaire. Jusqu'à l'été 1891, le service de renseignements fut centralisé dans une seule subdivision du Bureau d'état-major<sup>37</sup>. L'instruction provisoire de février 1875 l'avait confié à la section géographique. Cette dernière fut divisée en deux à la

34 Rapport de gestion du Département militaire fédéral, 1875, p. 63; 1876, p. 89; AF, E 27/1082, Band Nr. 1, Dienstordnung Generalstabsabteilung, Geschäfts-Instruktion für die Abteilungen des Stabsbüros, 1875.

35 Arnold Keller, «Der Dienst der Stäbe», extrait de: Joachim Feiss, *Das Wehrwesen der Schweiz*, Zurich, 1880.

36 La loi sur l'organisation militaire de 1874 stipule que les travaux du Bureau d'état-major «sont exécutés par six officiers au moins, qui sont appelés à ce service pendant deux ou trois mois». Loi sur l'organisation militaire, 13 novembre 1874, art. 99.

37 AF, E 27/1072, Bundesratsbeschluss vom 14. 10. 1890 betreffend Organisation des Generalstabsbureaus.

fin des années 1880 en une section technique et une section des renseignements. Ce fut alors, bien sûr, cette dernière qui fut chargée du renseignement, de l'étude des armées étrangères et de la géographie militaire.

Les problèmes d'organisation du Bureau d'état-major se retrouvaient au sein de la section géographique, en charge de la collecte des informations sur les armées étrangères. Il y avait tout d'abord le manque de personnel, d'infrastructures et de moyens financiers. Se posait également le problème relatif au statut du personnel. Seul le chef de la section géographique était employé de manière permanente. Ses subordonnés n'étaient pas des professionnels et ils n'étaient présents que durant des périodes ne dépassant pas les deux à trois mois par année prévus par la loi. Il en découlait un manque de continuité et de suivi dans les différentes activités. A l'Etat-major général, on était parfaitement conscient de la précarité de cette situation. Perret et Pfyffer l'ont dénoncée et ce dernier a cherché à remédier au problème, mais sans succès<sup>38</sup>. Son successeur à la tête de l'institution, le colonel Arnold Keller, rencontrera les mêmes problèmes<sup>39</sup>.

La collecte d'informations posait également des difficultés du fait que le service de renseignements ne disposait pour ainsi dire d'aucun informateur ou espion à l'étranger. Il en découlait une incapacité à pénétrer les intentions des dirigeants des autres pays, à connaître le contenu des discussions et des décisions prises par leurs gouvernements et leurs états-majors. La faiblesse du réseau diplomatique suisse de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne permettait pas de se servir efficacement du personnel des légations et des consulats, d'autant qu'il ne comprenait aucun attaché militaire<sup>40</sup>. Les renseignements fournis par les consuls, les ministres ou autres diplomates ne présentaient le plus souvent qu'un intérêt bien limité au point de vue militaire. Le service de renseignements ne pouvait pas non plus avoir recours aux services d'espions étrangers ou d'agents informateurs de nationalité suisse installés à l'étranger, car aucun réseau de ce genre n'était disponible. Cette lacune fut lourdement ressentie pendant longtemps. Pfyffer s'en plaignit au Département militaire fédé-

38 Perret écrit dans un de ses rapports de 1884: «Il est nécessaire d'organiser un service permanent de renseignements». AF, E 27/11653, Maj Perret, Bericht über die Forts des Rousses, du Risoux, de la Faucille, Route de la Faucille, Fort de l'Ecluse et Mont Vuache, Savoie, 1884; 13264, Mobilmachungsvorbereitungen in den Jahren 1886–1892 (Vormachtstellung Deutschlands), 1886–1892, Oberst Pfyffer an Eidgenössisches Militär-Departement: Errichtung eines Nachrichtendienstes, 23. 12. 1886.

39 Arnold Linder, *Arnold Keller (1841–1934). Generalstabschef der schweizerischen Armee, 1890–1905*, Aarau, 1991, pp. 114–116.

40 Claude Altermatt, *Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse (1848–1914)*, Fribourg, 1990.

ral en 1886, au moment de l'affaire Boulanger<sup>41</sup>. Il proposa la mise en place d'un réseau des plus modestes, tant en ce qui concernait la taille et la localisation des agents que les missions à effectuer. Sa démarche ne déboucha sur aucune réalisation concrète et la question dut être reprise ultérieurement par Arnold Keller qui finit par mettre en place une ébauche de service d'espionnage<sup>42</sup>.

Cette incapacité à constituer un réseau d'agents et d'espions ne découlait pas seulement de l'insuffisance des moyens financiers à disposition. Elle relevait également d'un problème culturel. A l'instar de ce qui se passait dans le domaine diplomatique, la Suisse ne possédait aucune culture politique en matière de renseignements et ne comprenait pas les pratiques des services des grandes puissances, notamment en ce qui concernait le secret des activités. Peu de dirigeants politiques suisses comprenaient que, pour être efficace, un service de renseignements helvétique devait être constitué selon les mêmes principes que ceux des grands Etats.

Privé d'un réseau d'informateurs, l'Etat-major général en était réduit à envoyer ses officiers en mission à l'étranger pour obtenir des renseignements. Cette manière de procéder présentait divers désavantages. Tout d'abord, elle ne permettait généralement pas de combler l'importante lacune en matière de connaissance des intentions des pays voisins. De plus, cette pratique ne donnait la possibilité d'obtenir que des renseignements ponctuels. Aucun suivi permanent d'une question n'était possible et il était, par ailleurs, impossible d'anticiper ou de réagir rapidement, d'autant que le personnel employé était insuffisant en nombre et qu'il n'était pas disponible en permanence. Il faut toutefois mentionner que cette manière de procéder avait ses qualités et qu'elle pouvait donner de bons résultats en matière d'observation de faits matériel précis, comme ce fut le cas avec les constructions de fortifications et de voies de communication en France voisine.

### *3.2. Les méthodes d'analyse du service de renseignements*

En raison de leur jeunesse, le Bureau d'état-major et le service de renseignements manquaient d'expérience et de méthodes de travail et ils ne disposaient par ailleurs pas d'une importante base de données où ils auraient pu trouver rapidement les informations dont ils avaient besoin.

41 AF, E 27/13264, Mobilmachungsvorbereitungen in den Jahren 1886–1892 (Vormachtstellung Deutschlands), 1886–1892, Oberst Pfyffer an Eidgenössisches Militär-Department: Errichtung eines Nachrichtendienstes, 23. 12. 1886.

42 AF, E 27/9490, Studien betreffend Organisation des Nachrichtendienstes, u. a. von Oberst Keller und Oberstkorpskommandant Sprecher, 1890–1927, Nachrichtendienst, 1890.

Un extrait du rapport du lieutenant-colonel Victor Burnier sur sa mission en France en 1874 est tout à fait significatif des problèmes méthodologiques et du manque d'expérience de l'Etat-major général en matière de renseignements:

«D'après les instructions que vous [Hermann Siegfried, chef de l'Etat-major général] nous avez données par écrit et verbalement au Bureau d'Etat-major, les soussignés ont cru comprendre qu'il s'agissait plutôt de chercher à se faire une idée générale de la nature du pays et des communications qui le traversent, que d'une étude des détails du terrain au point de vue tactique.»<sup>43</sup>

L'acquisition d'expérience et de méthodes de travail, la mise en place d'une collection documentaire demandèrent plusieurs années. Il fallut d'autant plus de temps que la situation était particulièrement évolutive avec la réorganisation complète de l'armée française au lendemain de la défaite de 1870–1871, la construction du système de fortifications Séré de Rivières et l'importante extension du réseau ferroviaire et routier.

Dans ses analyses de situation, le service de renseignements a privilégié l'étude des possibilités de l'armée française plutôt que celle de ses intentions<sup>44</sup>. Il ne faudrait pas voir dans cette attitude une influence déterminante de l'école de pensée française et un rejet des idées allemandes. L'importance accordée à la géographie militaire, avec un accent mis sur l'étude des lignes de communication, est en partie responsable de ce fait, mais l'absence d'un réseau d'informateurs et les problèmes de structure dont nous venons de parler ont joué également un rôle considérable, pour ne pas dire déterminant. Par ailleurs, les sources employées et le genre d'informations recherché ont également contribué à renforcer cette pratique. Les officiers de l'Etat-major général utilisaient en effet surtout des publications diverses, livres, actes législatifs ou périodiques, traitant des questions militaires et politiques. Ils se servaient également des rapports écrits par leurs camarades envoyés en mission à l'étranger. Ces sources, bien que du plus grand intérêt, ne donnaient cependant pas d'information permettant de saisir les intentions réelles des dirigeants politiques et militaires français. La collecte des renseignements restait essentiellement cantonnée aux aspects strictement militaires et on ne trouve pas trace d'intérêt pour les questions économiques, démographiques ou politiques non directement liées à ce dernier domaine. L'attention se portait avant tout sur les armées, leur organisation,

43 AF, E 27/11639, Band 1, Reconnaissance de la frontière occidentale. I. Partie (territoire français). 1874.

44 Sur la méthode d'analyse des intentions et la méthode d'analyse des possibilités, voir: Hervé Coutau-Bégarie, «Le renseignement dans la pensée militaire française», *Stratégique*, n° 73, p. 30.

leurs structures et leur commandement, et sur la géographie militaire, notamment tout ce qui avait trait aux différentes voies de communications, routes et lignes de chemin de fer.

Les officiers de l'Etat-major général ont, malgré tout, tenté de pallier les carences en matière de renseignements sur les intentions françaises. Faute d'avoir accès aux discussions et aux décisions des milieux dirigeants, ils ont dû se contenter des informations qui étaient accessibles à tous les publics. L'ouvrage de Perret est une bonne illustration des sources et des pratiques méthodologiques employées à l'Etat-major général<sup>45</sup>. Les trois principales sources utilisées par l'officier neuchâtelois pour tenter de percer les intentions politiques et militaires de la France de la fin des années 1870 sont les déclarations faites par le général Sébastiani à la Chambre des députés en 1820<sup>46</sup>, l'ouvrage du commandant Pichat de 1876 sur le bassin du Rhin<sup>47</sup> et la brochure de l'abbé Ducis publiée en 1877 sur la neutralité de la Savoie<sup>48</sup>.

Ces sources ne sont pas représentatives des intentions des milieux dirigeants français de la période. On ne trouve en effet aucun écrit, aucune déclaration en provenance des milieux ministériels ou militaires contemporains les plus élevés, ceux qui comptaient réellement en matière de décision. Le seul parmi ces trois personnages à avoir occupé une position institutionnelle importante est le général Sébastiani. Toutefois, ses idées ont été exprimées plus d'un demi-siècle auparavant, dans un contexte politico-stratégique totalement différent. Si nous examinons les positions institutionnelles des deux sources contemporaines, l'abbé Ducis et le commandant Pichat, nous devons reconnaître qu'ils étaient doués d'une certaine notoriété, surtout l'abbé Ducis, notable et érudit savoyard. S'ils ont exprimé des idées qu'ils n'étaient sans doute pas seuls à partager, ils ne représentaient cependant aucunement la position officielle de la France, ses intentions gouvernementales et militaires véritables.

Un second facteur important a également perturbé les analyses des officiers de l'Etat-major général suisse. Il s'agit du poids de l'histoire. L'étude de Perret est, dans ce domaine aussi, exemplaire, même si certaines de ses idées sont très particulières et ne sont pas représentatives de l'o-

45 [David Perret], *op. cit.*

46 Le général Sébastiani fut un des héros de la Révolution et de l'Empire. Durant les Cent-Jours, Napoléon lui confia la défense de Paris. Après la deuxième chute de l'Empereur, il entama une carrière politique et diplomatique. Il fut élu à la Chambre des députés en 1820. Ultérieurement, il occupa les postes de ministre de la Marine, de ministre des Affaires étrangères et de ministre de la Guerre. Il fut également ambassadeur à Londres.

47 Louis-Philippe Alphée Pichat, *Géographie militaire du bassin du Rhin*, Paris, 1876.

48 Abbé Ducis, *Occupation*, *op. cit.*

pinion de l'Etat-major général. Perret n'a en effet pas su se défaire de la marque profonde laissée par les périodes révolutionnaire et napoléonienne caractérisées par une volonté expansionniste, l'annexion de certaines parties du territoire helvétique et l'emploi fréquent de ce dernier par les armées françaises lors des campagnes militaires en Italie, en Autriche ou en Allemagne du Sud. Il y fait continuellement référence et voit le prolongement de ce comportement agressif dans les interventions extérieures menées par la France du Second Empire. Il perçoit ainsi une continuité de la politique extérieure française depuis la Révolution, voire même antérieurement en ce qui concerne Genève, politique extérieure qu'il érige en véritable modèle que la Troisième République naissante reprendrait à son propre compte.

En réfléchissant ainsi, Perret est, en quelque sorte, prisonnier de l'histoire. Ce faisant, il montre qu'il n'a pas compris les méthodes d'analyse historique dans un but prospectif. Il connaît l'histoire, mais ne sait pas l'utiliser pour comprendre le présent et essayer de prévoir l'avenir. Cette attitude montre par ailleurs que Perret n'a pas non plus saisi le changement géostratégique fondamental qui s'est produit avec les guerres de 1866 et de 1870–1871. Comme l'a bien remarqué Ferdinand Lecomte, si la Suisse continuait à se situer au carrefour des principaux chemins qui reliaient les puissances qu'étaient la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, elle n'était désormais plus du tout au cœur de l'Allemagne<sup>49</sup>. Avec l'hégémonie prussienne et la fin de l'influence autrichienne, le centre de gravité de cette dernière ne se situait plus, comme jadis, entre Rhin et Danube, mais bien dans le Nord de l'Empire.

## Conclusion

Au lendemain de la guerre de 1870–1871, la France a été considérée comme la menace militaire principale par l'Etat-major général suisse. Cette opinion ne reposait sur aucune réalité et elle était le fruit d'une mauvaise analyse de la politique extérieure et de la stratégie françaises. La germanophilie de certains milieux militaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, phénomène plus tardif, ne permet pas d'expliquer ces problèmes d'interprétation. De plus, la France vaincue connut un capital de sympathie parmi la population suisse jusqu'à la fin des années 1870. Les raisons de ces erreurs d'analyse se situent ailleurs, dans le service de renseignements. Faute d'une organisation suffisante et de méthodes de travail

<sup>49</sup> Dimitry Queloz, «Lecomte, la menace militaire française et la fortification nationale aux alentours de 1880», *art. cit.*

adaptées, ce dernier n'a pas été en mesure de mener une analyse correcte de la situation.

Le service de renseignements manquait en effet du personnel permanent nécessaire à son fonctionnement. De plus, il ne disposait pas d'un service d'espionnage à l'étranger, capable de lui communiquer des informations sur les intentions réelles des autorités politiques et militaires françaises. Il dut donc essentiellement employer la méthode consistant à analyser les possibilités de l'armée française. Cette contrainte renforçait le déséquilibre méthodologique existant en raison de l'intérêt porté à la géographie militaire. Le poids de l'histoire joua également un rôle important. Depuis près d'un siècle, la France était considérée comme le trouble-paix en Europe. L'esprit de revanche et la volonté de récupérer les territoires perdus ne pouvaient bien sûr que contribuer à donner une image belliqueuse de la France, alors que l'on pensait que l'Allemagne avait tout intérêt à préserver le *statu quo*.

Les carences du service de renseignements ne doivent cependant pas être portées au compte du seul Etat-major général. Si celui-ci porte une part de responsabilité dans l'emploi de méthodes de travail insuffisantes, il a droit à beaucoup d'indulgence. Il a pour lui l'excuse de la jeunesse et l'insuffisance notoire des moyens mis à disposition. De plus, son chef a su mettre avec justesse le doigt sur le problème fondamental qui empêchait un développement du service de renseignements: l'absence d'une culture politique en la matière.